



Hautes-Alpes
le département

**RECUEIL DES ACTES
DEPARTEMENTAUX**

hors arrêtés de voirie

**PUBLIÉ SUR LE SITE DU DEPARTEMENT LE
11 septembre 2024**

LISTE DES ACTES PUBLIES

❖ Délégations de fonctions :

- Mme Valérie ROSSI (abrogation)

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

ARRETE du **11 SEP. 2024**

Objet : Abrogation de délégation de fonctions en direction de Mme Valérie ROSSI, Conseillère Départementale

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** l'article L. 3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Président Conseil Départemental à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux Conseillers Départementaux dès lors que les Vice-Présidents sont tous titulaires d'une délégation,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Département des Hautes-Alpes,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-748 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection des membres de la Commission Permanente,
- Vu** l'arrêté du 7 septembre 2021, donnant délégation de fonction à Mme Valérie ROSSI

ARRETE

Article 1^{er} :

Le présent arrêté abroge celui du 7 septembre 2021, donnant délégation de fonction à Mme Valérie ROSSI, en qualité de Conseillère Départementale déléguée à l'Économie Sociale et Solidaire.

Article 2 :

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du Département et notifié à la personne intéressée.

Article 3 :

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, 31 rue Jean-François LECA, 13235 MARSEILLE CEDEX 2. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 09/08/2024

Reçu en préfecture le 09/08/2024

Publié le

ID : 005-220500011-20240808-AI240808001-AI

S²LO

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Ressources Humaines
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'élu(e)
- Cabinet du Président
- Publié sur le site internet du Département

- NOTIFICATION -

NOM

PRENOM

DATE

Signature

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD
Date de signature : 09/08/2024
Qualité : Président du Conseil Départemental

Jean-Marie BERNARD